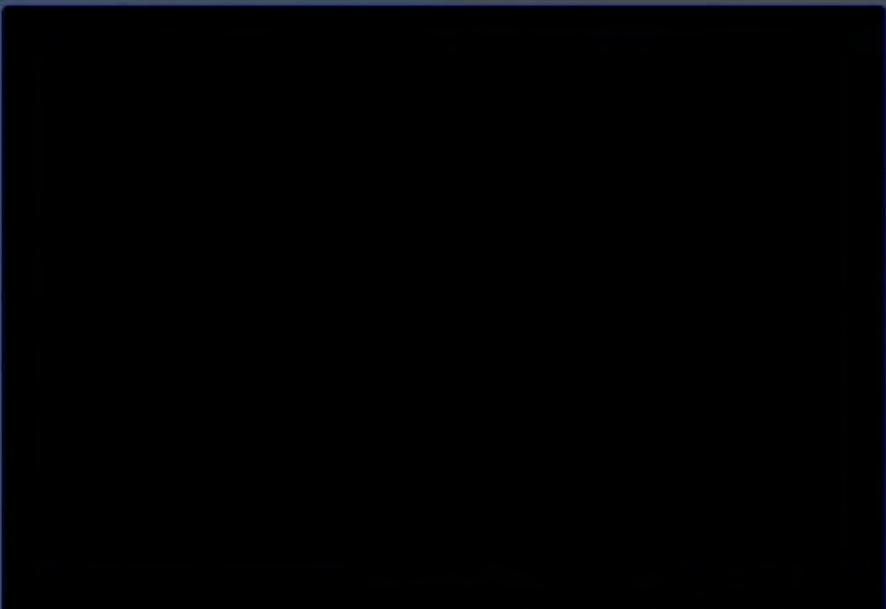


- PN-AAU-113
45413



SEMINAIRE INTERNATIONAL
SUR LE CREDIT AGRICOLE
AUX PETITS EXPLOITANTS
DU 9 JANVIER AU 4 FEVRIER 1984
PORT-AU-PRINCE, HAITI,

ENQUETES SUR LES
CAUSES DE NON-REMBOURSEMENT
DES PRETS AU B.C.A.

PAR

HUGHES FOUCAULT
RICHARD BERCY
HEROLD CAMILLE

DECEMBRE 1983

BUREAU DE CREDIT AGRICOLE

MARNDR

PORT-AU-PRINCE, HAITI

I N T R O D U C T I O N

Le remboursement des prêts est un problème majeur auquel se heurte un organisme d'octroi de crédit aux agriculteurs. Le BCA, bureau de crédit agricole, n'échappe pas à la règle et il le sait. Pour pallier à cet inconvénient, des efforts ont été tentés et les chiffres révèlent une sensible amélioration au cours des deux derniers exercices. Le taux de remboursement comparatif sur prêts courants est passé de 77,4% en 1980-81 à 81,3% en 1981-82. On espère encore un accroissement du taux au cours de cet exercice. Jusqu'en mars 83 il était de 69,4%.

Cependant, le BCA n'est pas satisfait. Il ne le sera que quand son taux de remboursement avoisinera les 100%. Il sait qu'il n'y parviendra qu'en prenant connaissance de tous les éléments de blocage qui entravent une telle réussite et capables de le guider dans le choix des décisions à prendre. C'est de ces réflexions que résultent les trois documents relatifs aux causes de non-remboursement des prêts octroyés par le BCA à ses clients.

Le premier - "Notes préliminaires relatives à l'état des impayés" - résultat d'un sondage effectué auprès de clients de trois bureaux régionaux, dépiste trois ordres de contraintes qui entravent le remboursement à la date d'échéance prévue.

Le deuxième - "Rapports d'enquêtes sur les causes de non-remboursement des prêts à St. Marc et Verrettes" - prolonge le premier document. Comme l'indique son titre, il se limite à mettre en évidence le poids des facteurs contraignants dans la balance des impayés au niveau de deux agences locales géographiquement proches.

La troisième étude - "Les causes administratives du non-remboursement" peut se lire indépendamment des premières. Menée précisément à la Plaine et à l'Acul du Nord, elle s'appuie surtout sur l'organisation des groupements de crédit, sur le fonctionnement et les dispositions prises par ceux-ci en vue du remboursement.

Ces documents internes du BCA qui présentent certains des écueils auxquels fait face un organisme de crédit agricole n'ont que la prétention d'être des outils de réflexion aux mains des éventuels lecteurs. Ils auront atteint leur but dans la mesure où leur lecture et les discussions qui s'en suivront, aideront à la compréhension du réel et guideront la découverte des voies d'action possibles.



REPUBLIQUE D'HAÏTI

BUREAU DE CRÉDIT AGRICOLE

(LOI DU 17 SEPTEMBRE 1963)

ADRESSE TELEGRAPHIQUE
BUCREDA

BUREAU PRINCIPAL : PORT-AU-PRINCE
CASIER POSTAL : 1308

REF _____

Damien, le 25 Mai 1983

NOTES PRELIMINAIRES RELATIVES A L'ETAT DES PRETS IMPAYES

Du 27 au 29 Avril 1983, nous avons effectué un sondage auprès de quelques membres des sociétés agricoles de crédit de quatre localités relevant de trois bureaux régionaux en vue de déterminer les causes de non remboursement des prêts accordés par le BCA à ses clients. A l'Arcahaie, à St. Marc, à Fonds des Nègres et à Croix des Bouquets, les derniers rapports d'échéanciers remontant à Mars 1983 font peu état d'impayés dépassant 48 mois. Le retard dans le remboursement est un fait certain mais déterminer quand un prêt tombe dans la catégorie «d'irrécupérable» suppose que l'on ait au préalable décelé les contraintes qui empêchent aux clients individuels ou collectifs de rembourser à la date d'échéance prévue.

Les interviews faites auprès des agents locaux et auprès de quelques clients individuels ou membres de sociétés accessibles ont permis de déceler trois ordres de contraintes:

- I Contraintes relevant de l'utilisation de l'emprunt
- II Contraintes liées au fonctionnement interne de la SAC
- III Contraintes extérieures à la SAC.

I CONTRAINTES RELEVANT DE L'UTILISATION DE L'EMPRUNT

Dans les localités enquêtées, le capital d'emprunt peut suivre trois voies:

- a) Il est investi dans l'activité financée
- b) Il peut être utilisé en partie dans une activité culturelle autre que celle financée
- c) Il peut servir entièrement à des fins spéculatives ou autres.

I-a) Des rendements médiocres et l'investissement de l'emprunt dans une autre activité provoquent un retard de 2 à 18 mois.

Dans les cas (a et b), la production agricole peut être freinée par les cataclysmes naturels (la sécheresse par exemple) ce qui entraîne des rendements médiocres. Le faible surplus dégagé ne permet pas des rentrées d'argent suffisantes susceptibles de provoquer le remboursement total du prêt. Ceci se sait alors en partie, le remboursement complet et la période de retard dépendront de la capacité du client en moyens de production desquels il tirera des revenus d'appoint. Dans les localités enquêtées, ce type de retard varie généralement de 2 à 18 mois et plus et les membres de la SAC, privés de fonds de roulement utiliseront des stratégies de remboursement en fonction de leurs possibilités en revenus.

Exemple de cas:

A Kado, 1ère section de Dessalines, la SAC Ambassadeurs de 14 membres reçut 17.000 Gourdes, le 29 Juillet 1982, pour la culture du riz. La sécheresse, la salinité du sol occasionnèrent des rendements médiocres qui ne permirent pas le remboursement à la date d'échéance prévue le 29 Janvier 1983. Certains membres ont dû payer à l'aide des revenus procurés par les cultures de substitut - oignon et patate. Un autre a dû affermer sa portion de terre pour 4 ans - D'autres moins aisés n'ont rien versé encore.

.../...

I-b) Dans le cas (b), le retard dérive du fait que le cycle cultural de l'autre activité dans laquelle le client a investi tout le capital d'emprunt ou une partie peut ne pas coïncider avec celui de la culture financée par le BCA. Il peut être plus court ou plus long - Dans le premier cas, le remboursement peut se faire à temps et dans le deuxième cas, une période de retard de deux à douze mois est évidente.

I-c) Dans le cas (c), le client investit l'emprunt dans le commerce ou finance à un taux d'intérêt de 100% les candidats à l'émigration quand ce n'est pas le client lui-même qui émigre.

Une grande partie des prêts consentis à Fonds des Nègres a suivi ce cours, à Abraham précisément, localité où l'émigration est accentuée. Le risque est énorme. L'émigré, le plus souvent, en chômage, peut ne pas remettre l'emprunt dans un court délai. Alors, le remboursement au BCA suivra le rythme des versements de l'émigré. La période de retard peut dépasser 36 mois.

II CONTRAINTES LIEES AU FONCTIONNEMENT INTERNE DE LA SAC

Pour déceler ces contraintes, nous avons interviewé des membres de sociétés choisies selon leur manière de rembourser. Nous en avons repéré trois catégories: 1) Celles qui remboursent à la date d'échéance prévue; 2) par versements répétés et 3) Celles contre lesquelles des actions en justice ont été intentées. Deux types de groupes surgissent à l'analyse:

- Groupes à forte cohésion et groupes à faible cohésion

- Groupements à forte cohésion - Dans ces groupements, les membres ont des intérêts communs et participent de temps à autre à des réunions de motivation. A l'approche de la date d'échéance du prêt, il peut arriver qu'un ou plusieurs membres, pour des raisons diverses, soient en difficulté de rembourser. Deux attitudes sont possibles:

.../...

1. Un individu est en difficulté, les autres membres lui avancent le montant dû

2. Plusieurs individus sont en difficulté; les autres membres qui auraient pu rembourser choisissent de verser par tranches successives. Ce choix est guidé par un calcul rationnel lié au financement du BCA. S'acquitter de la totalité de la dette équivaldrait, dans ce cas, à se priver d'un fonds de roulement qui ne serait disponible qu'après que le groupement eût remboursé l'intégralité du montant emprunté. Ce retard peut varier de 2 à 18 mois ou 24 mois.

Groupements à faible cohésion - Ils se caractérisent par les conflits personnels qui affectent la cohésion du groupe.

Mis à part les difficultés financières et communes à l'autre type de groupement, ces groupements se caractérisent par l'absence complète de communication entre les deux groupes de membres en conflit. L'esprit de solidarité est éteint, une lutte s'engage pour écarter l'autre du groupement et le priver de source de financement et le remboursement s'en ressent. Une partie peut payer à l'insu de l'autre en difficulté et peut même entamer une campagne auprès du bureau local du BCA pour persuader les dirigeants de la mauvaise foi de leurs camarades débiteurs. Il peut en résulter une action en justice prématurée contre les débiteurs qui ne sont pas souvent des saints. Ceux-ci peuvent aussi retarder le remboursement pour priver le groupe rival de la capacité de financement rapide. Entre ces conflits, le capital du BCA ne se renouvelle pas et il risque à long terme de tomber dans la catégorie des «irrécupérables». La période de retard varie de 2 à 36 mois et plus.

C'est au sein de ces groupements en conflits où existe parfois une concentration du pouvoir de décision au niveau des dignitaires qu'on enregistre des cas de détournement de fonds.

III CONTRAINTES EXTERIEURES A LA SAC

Celles-ci sont de deux ordres. Elles relèvent d'une part de la gestion du prêt par le BCA et d'autre part de l'environnement socio-culturel et économique dans lequel évolue la SAC.

1) Les contraintes relevant de la gestion du prêt tiennent d'abord à la politique de financement des prêts. Le souci du BCA de récupérer ses fonds avant tout nouveau financement contraint les membres d'une société qui auraient pu rembourser à retarder leur versement par crainte d'être privés d'un fonds de roulement. Les exemples des groupements, à forte et à faible cohésion cités plus haut, sont des illustrations éloquentes. Ensuite, le manque de suivi de la part du BCA peut aussi engendrer un laisser aller chez les clients débiteurs qui assimileraient alors le prêt à un don.

2) D'autre part, aux contraintes liées à l'utilisation du prêt et à celles internes à la SAC, lesquelles, dans une certaine mesure, peuvent dépendre de l'environnement socio-économique, s'ajoutent d'autres facteurs socio-culturels tels les cas de mortalité, de maladie et autres. Ces cas, quand ils surviennent, constituent autant de causes de prélèvement sur le capital emprunté ou sur la marge bénéficiaire qu'il génère. De ce fait, le client débiteur, privé de fonds de roulement, s'en remet aux autres sources de revenus directement à sa portée. Alors, la période de remboursement s'échelonne sur 2 à 36 mois et même dépasser 5 ans. Un exemple pris parmi tant d'autres servira d'illustration.

A l'Arcahaie, un client débiteur arriva à mourir. Son fils qui accepta de rembourser le montant mourut à son tour et le prêt impayé fut classé dans la catégorie des « irrécupérables ».

CONCLUSION

Cette brève étude a permis de mettre en évidence trois ordres de contraintes qui entravent le remboursement à la date d'échéance prévue. Ils sont liés à l'utilisation de l'emprunt, au fonctionnement interne de la SAC et relèvent de facteurs externes à la SAC. L'analyse de ces trois ordres a permis de dresser une échelle périodique des retards et de dégager des hypothèses de recherches ultérieures.

Les retards de 2 à 12 mois seraient pour la plupart dus à des cataclysmes naturels (sécheresse, inondation) et à l'utilisation de l'emprunt dans une activité culturelle dont le cycle de production excède celui de la culture financée.

Les retards de 12 à 24 mois auraient pour cause les contraintes internes au fonctionnement de la SAC.

Les retards excédant 24 mois dépendraient des groupements à faible cohésion et de l'utilisation de l'emprunt dans des activités spéculatives ou autres (financement de l'émigration, maladie, mortalité).

Bref, la période de retard dans le remboursement serait fonction de la disponibilité en autres sources de revenus des membres d'une société de crédit.

SERVICE DES ETUDES ET RECHERCHES
Hugues FOUCAULT
et
Richard BERCY

TABIEAU I - PERIODE DE RETARD ET MONTANT EN GOURDES DU PAR LES SOCIETES DANS LES AGENCES LOCALES

AGENCES LOCALES	2 à 12 mois		12 à 24 mois		24 à 36 mois		36 à 48 mois		48 à 60 mois		60 et +
	Nbre. Stés	Montant dû	Nbre. Stés	Montant dû	Nbre. Stés	Montant dû	Nbre. Stés	Montant dû	Nbre. Stés	Montant dû	
Arcahaie	-	-	-	-	3	3.454.75	-	-	-	-	-
St. Marc	9	82.106.10	5	29.323.05	4	19.268.75	-	-	-	-	-
Croix des Bouquets	19	173.831.4	-	-	-	-	-	-	2	20.000	-
Fonds des Nègres *											
Abraham 1/	1	1.487.25	1	582.55	3	2.550.95	-	-	-	-	-

* A Fonds des Nègres, le Rapport d'Arriérés n'est pas à jour.

1/ Localité de Fonds des Nègres à émigration accentuée.

TABIEAU II - PERIODE DE RETARD ET MONTANT EN GOURDES DU PAR LES CLIENTS INDIVIDUELS DANS LES AGENCES LOCALES

AGENCES LOCALES	2 à 12 mois		12 à 24 mois		24 à 36 mois		36 à 48 mois		48 à 60 mois		60 ans et +	
	Nbre Indiv.	Montant dû	Nbre Indiv.	Montant dû	Nbre Ind.	Montant dû	Nbre. Indiv.	Montant dû	Nbre Indiv.	Montant dû	Nbre	Montant
Arcahaie	12	19.482.4	8	6.237.10	5	3.974.35	-	-	1	1.100	2	233.35
St. Marc	-	5.773.75	1	2.000	-	-	-	-	-	-	-	-
Croix des Bouquets	-	-	-	-	-	-	1	2.500	1	1.750	-	-
Fonds des Nègres *												

Sources - Rapports d'arriérés en date du 30 Mars 1983 des agences locales

RAPPORT D'ENQUÊTES SUR LES CAUSES DE NON-REBOURSEMENT DES TRETIS

A ST. MARC ET A VERRETTES

1/

Cette présente étude prolonge les "Notes préliminaires relatives à l'état des prêts impayés" en date du 25 mai 1983. Elle s'inscrit dans le cadre des objectifs du BCL de réduire les pertes occasionnées par les impayés, et de se munir d'un maximum de garantie contre l'érosion de son capital. Précisément, outre la vérification des hypothèses surgies au cours de la précédente étude, il nous a été demandé de mettre en relief les taux de remboursement et de cerner le poids de la mortalité et des cas de détournement de fonds dans la balance des remboursements.

Pour atteindre les objectifs de l'enquête, nous avons choisi deux agences locales: St. Marc et Verrettes, choix en partie dû aux hypothèses de l'étude antérieure. La documentation a été obtenue à l'aide de sources écrites et orales. Les rapports d'arriérés des agences en date du 30 mars 1983 (St. Marc) et du 30 Mai 1983 (Verrettes) et les délégués du bureau régional ont permis le recensement des SAC débitrices et le calcul du taux de remboursement. L'enquête de terrain a facilité la vérification des autres hypothèses. La durée limitée - cinq jours début juin 1983 - n'enlève en rien la valeur des résultats obtenus à la suite d'interviews semi-structurées avec les dignitaires et quelques membres des SAC.

A St. Marc, douze (12) des dix-huit (18) SAC débitrices et un (1) des trois (3) clients individuels ont été interviewés. Quatre autres SAC dont la date de remboursement expire en mai et juin ont été enquêtées à titre comparatif. A Verrettes 47 des 73 SAC débitrices ont fait l'objet de notre enquête (Cf Annexe II).

Le plan d'exposition des résultats se fera en quatre points. Le premier point brossera un tableau chiffré de la situation existante. Il mettra en relief l'évolution des taux de remboursement de St. Marc et Verrettes de 1978 à Mars 1983. Les autres points tenteront une ébauche d'explication de

.../...

2/

2/

cette situation. En premier lieu, les caractéristiques de la SAC aideront
à comprendre les mécanismes qui sous-tendent ce réel et en second lieu des
hypothèses que nous confronterons au contact des faits apporteront leur
éclairage sur la question.

.../...

I.- LA SITUATION EXISTANTE

Cette partie retiendra les prêts échus pour une période donnée à St. Marc et à Verrettes et le nombre de SAC financées, les montants remboursés et le nombre de SAC débitrices, enfin l'évolution des taux de remboursement de octobre 78 à mars 83.

A) Nombre de SAC financées et prêts échus à St. Marc et à Verrettes d'octobre 1978 à mars 83.

Les résultats sont résumés dans les tableaux I et II. A St. Marc et à Verrettes, le nombre des SAC financées a crû de 1978-79 avec des périodes de chute enregistrées dans chacune des agences. A St. Marc, le nombre de SAC financées est passé de 13 à 6 en 1979-80 et à Verrettes il est passé de 78 à 51 en 1981-82 (cf tableau I).

Le tableau II résume les prêts reçus et dûs par les SAC à chaque période. A St. Marc le montant chuta en 1978-80 tandis qu'à Verrettes, il baissa en 1981-82.

TABLEAU I - SAC TOUCHÉES PAR LE BCA ET SAC DEBITRICES A ST. MARC ET A VERRETTES.

	: Oct. 82 - Mars 83 :	81-82	: 80-81	: 79-80	: 78-79
ST. MARC	:	:	:	:	:
SAC touchées	49	63	32	6	13
SAC débitrices	14	13	6	0	0
%	28.6	20.6	18.8	0	0
VERRETTES	:	:	:	:	:
SAC touchées	10	51	78	46	38
SAC débitrices	2	32	20	5	12
%	90	62.7	25.6	10.9	31.6

BEST
AVAILABLE

TABIEAU II - TAUX DE REBOURSEMENT SUR TIRETS COURANTS DES SAC AU NIVEAU
DES DEUX AGENCES LOCALES.

	: Oct. 82 - Mars 83	: 81-82	: 80-81	: 79-80	: 78-79
ST. MARC	:	:	:	:	:
Prêts échus	: 510.810.	752.000.-	418.433.50	61.895.-	337.350.-
Montants remboursés	: 370.882.15	647.507.55	393.507.25	61.895.-	337.380.-
Taux de remboursement	: 72.6%	86.1%	94%	100%	100%
VERRETTES	:	:	:	:	:
Prêts échus	: 145.000.-	346.844.-	334.172.30	417.982.50	277.583.-
Montants remboursés	: 20.535.50	328.471.15	358.809.65	401.085.10	240.203.61
Taux de remboursement	: 14.2%	50.8%	79.0%	96.0%	86.5%

B) Clients individuels financés et prêts échus à St. Marc et à Verrettes
de 1978-79 à mars 83

Peu de clients individuels ont bénéficié des prêts du BCA dans ces deux agences. Pour les cinq périodes, 25 individus seulement de chaque agence ont eu des avances. D'après les chiffres disponibles, (tableaux III et IV), le premier prêt d'un client échut en 1980-81 et au cours des deux autres périodes, douze clients durèrent 34.805 et 41.800 gourdes. A Verrettes, le nombre de bénéficiaires varia de 3 à 7 alors que les montants des prêts échus augmentèrent d'année en année. (Tableau III).

TABIEAU III - CLIENTS INDIVIDUELS TOUCHES ET CLIENTS DEBITEURS A ST. MARC

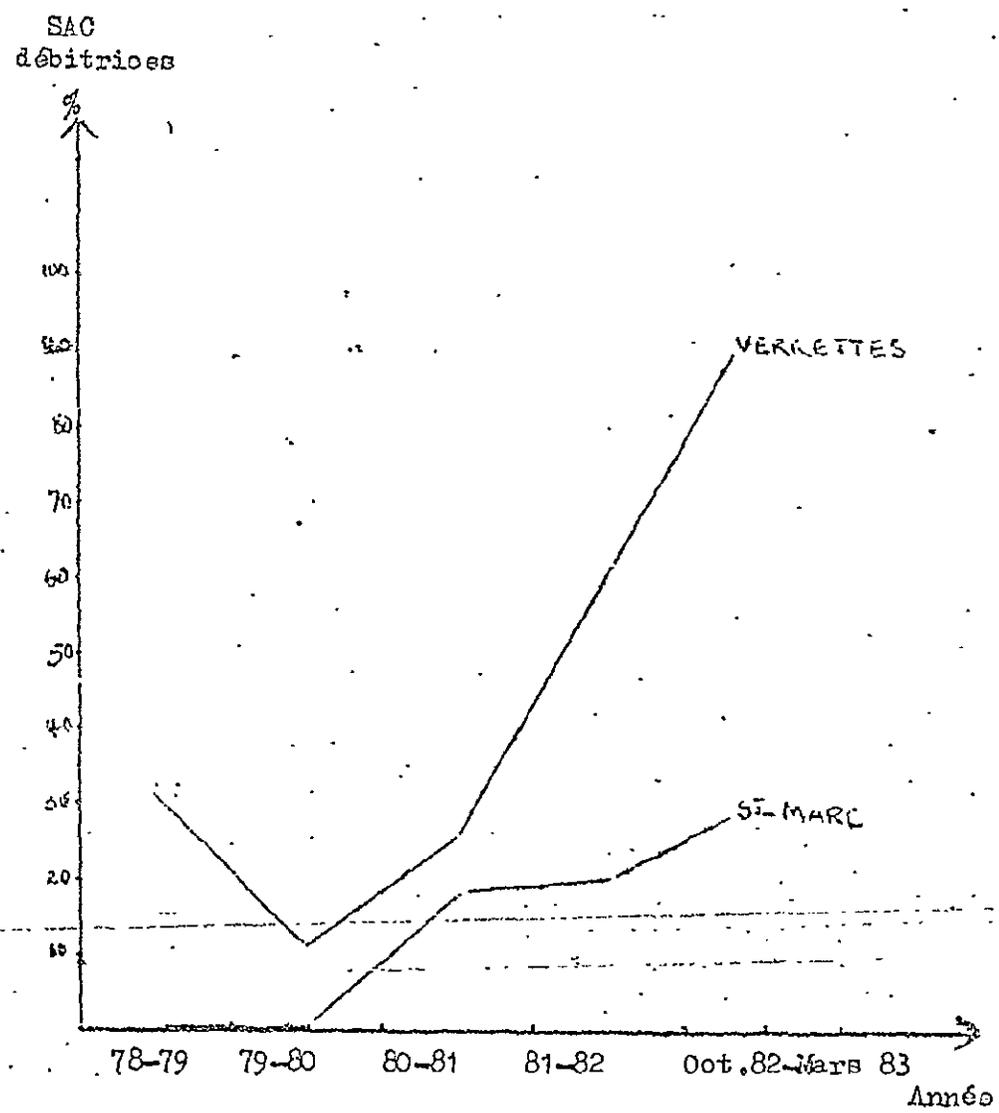
	: OCT. 82 - Mars 83	: 81-82	: 80-81	: 79-80	: 78-79
ST. MARC	:	:	:	:	:
Clients individuels	:	:	:	:	:
touchés	: 12	12	1	-	-
Clients individuels	:	:	:	:	:
débiteurs	: 6	1	0	-	-
%	: 50.0	8.3	0	-	-
VERRETTES	:	:	:	:	:
Clients individuels	:	:	:	:	:
touchés	: 3	5	7	6	3
Clients individuels	:	:	:	:	:
débiteurs	: 2	2	1	0	1
%	: 66.6	40	14.3	200	33.3

TABIEAU IV - TAUX DE RENDEMENT DES COURANTS DES CLIENTS INTERVENUS
AU NIVEAU DES DEUX AGENCES LOCALES.

ST. MARC	: Oct.82-Mars 83	: 81-82	: 80-81	: 79-80	: 78-79
Prêts échus	: 41.800	: 34.805	: 2825	: --	: --
Montants remboursés	: 32.134.65	: 32.805	: 2825	: --	: --
Taux de Remboursement	: 76.9%	: 94.3%	: 100%	: --	: --
VERRETTES	:	:	:	:	:
Prêts échus	: 11.000	: 18.500	: 13.000	: 11.130	: 7500
Montants remboursés	: 5.000	: 7.231.65	: 12.823.10	: 11.130	: 5979.50
Taux de Remboursement	: 45.5%	: 39.1%	: 98.6%	: 100%	: 79.7%

C - Montants remboursés; SAC et clients-débiteurs
à St-Maro et à Verrettes (1)

Les tableaux II et IV compilent les montants remboursés à chaque période par les SAC et les clients individuels. Les courbes ci-dessous résument les tableaux I et II et montrent l'évolution des SAC débitrices de St-Maro et de Verrettes. Cette dernière agence accuse un pourcentage croissant de SAC débitrices de période en période.



(1) Voir Annexe I

7/

~~Di. Taux de Remboursement effectués à St-Maro et à~~
Verrettes et leur évolution de 1978-79 à mars 83.

Nous empruntons au "Service financier" sa définition et sa méthode de calcul du taux de remboursement sur prêts courants au BCA. Il est défini comme "le pourcentage des remboursements en capital devant être récupérés". Le montant des remboursements en capital devant être récupérés pendant une période donnée peut être considéré comme égal au montant des prêts arrivant à échéance pendant cette période.

Soit E = Capital échu pendant la période donnée

R (E) = Remboursements sur prêts échus

taux de Remboursement sur prêts courant : $\frac{R(E)}{E}$

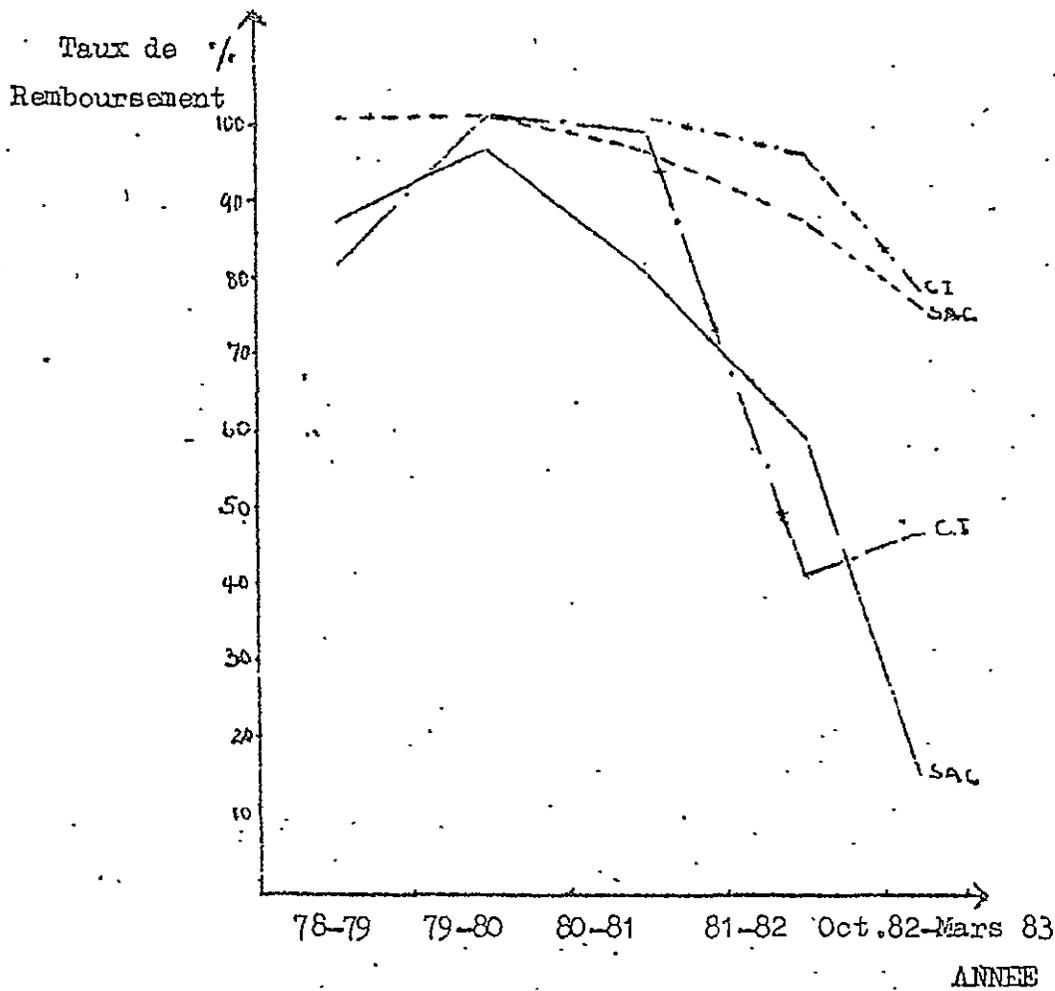
Le graphique suivant montre les Variations des taux de Remboursement des SAC et des clients individuels de St-Maro et Verrettes durant les 5 périodes analysées.

Elles se caractérisent toutes par leur cours décroissant de période en période. A St-Maro, au niveau des SAC, elles sont passées de 100% à 86,1%; à Verrettes de 86,5% à 50,8%. Au niveau des clients individuels, même si elles sont décroissantes à St-Maro, elles n'atteignent pas le bas niveau enregistré à Verrettes (cf. tableau II et IV.)

Le cours décroissant des taux de remboursement est un fait net et clair à St-Maro et à Verrettes. L'explication réside en partie au niveau de la composition des SAC et tient à d'autres contraintes telles la mortalité et les cas de détournement de fonds.

Nous tâcherons de mesurer le poids de ces facteurs à travers des études de cas -

-- Courbes montrant l'évolution des taux de remboursement des SAC et des clients individuels de St-Marc et Verrettes de 1978-79 à mars 83.



- SAC VERRETTES
- C.I. VERRETTES
- - - SAC ST-MARC
- C.I. ST-MARC

II. CARACTERISTIQUES DE LA SAC

La société agricole de crédit - SAC, émanation du BCA, regroupe sept à quinze individus d'une même localité en vue de recevoir des prêts. Un président, un secrétaire-trésorier et un conseiller forment le noyau dirigeant appelé à négocier au nom du groupe avec le BCA qui fixe les modalités de financement et de remboursement.

L'enquête menée auprès de soixante (6) SAC à St. Marc et à Verrettes en révèle le fonctionnement boiteux et la faible cohésion interne. Une SAC est loin d'être un groupe homogène où tous les membres seraient unis par les mêmes intérêts et guidés par les mêmes objectifs. En son sein coexistent des membres influents, des membres figurants entre lesquels se placent une catégorie intermédiaire. Les premiers forment, dans la majorité des cas, le noyau dirigeant et sont le plus souvent à l'origine de la formation du groupement. Leur influence dérive, toutes proportions gardées, de la détention du monopole du savoir, de l'avoir et du pouvoir. Ils sont les "lettrés" de la localité; ils sont les mieux pourvus en terre et en cheptel, ils cumulent des fonctions de commandant du corps des VSN, président de conseil d'action communautaire, chef de police rurale, houngan, pasteur. A l'autre extrémité se trouvent les membres figurants recrutés le plus souvent par les premiers parmi les ouailles, leurs subalternes, leurs protégés et qui ne jouent qu'un rôle de comparse. Ceux-ci font montre parfois d'une complète ignorance des règles qui lient la SAC au BCA et même paraissent étrangers aux opérations internes du groupement ce qui incline à penser que l'information ne circule pas et reste concentrée au niveau du noyau. Alors, plus de doute que ces figurants, privés d'information, prêtent le flanc au détournement de leurs fonds-capital d'emprunt ou de remboursement.-

Ces prolégomènes ont été nécessaires pour comprendre les mécanismes de fonctionnement de la SAC et mieux saisir le phénomène des détournements de fonds. N'importe qui n'en est pas victime; la catégorie des figurants, dans la majorité des cas bernée et rouée par le noyau, en subit les contrecoups.

III.- CORRELATION ENTRE DETOURNEMENT DE FONDS ET REMBOURSEMENT A ST. MARC ET A VERRETTES

Deux sortes de détournements ont été dénombrés. La première est réalisée au moment des avances et la deuxième au moment du remboursement de l'emprunt.

iii.- A) Détournement au moment des avances

Les règles du BCA relatives au prêt faisant obligation au noyau dirigeant de recevoir le montant facilitent ce genre de détournement. Nous avons enregistré deux cas:

- 1) Utilisation du nom d'un membre - vrai ou fictif - par un dignitaire en vue d'empocher l'argent.
- 2) Prélèvement par le noyau dirigeant d'une partie de la valeur octroyée aux membres.

Ces cas ont été repérés à St. Marc où un président reçut de l'argent au nom de son épouse qui n'eut pas même un sou (réf. tableau V)

iii.- B) Détournement au moment du remboursement

Ce genre donne lieu à la subtilisation momentanée ou définitive de la somme versée par le membre. Largement répandu - nous l'avons repéré à Fonds des Nègres, Arcahaie, St. Louis du Nord - ce genre de détournement est aussi rendu possible par les règlements du BCA qui font obligation aux membres de verser leurs dettes aux dignitaires, lesquels se chargeront du remboursement. Toutes les six SAC de St. Marc et Verrettes en ont été affectées.

1) L'exemple d'une SAC de Jn Denis pris parmi tant d'autres illustre le cas de détournement momentané. Le président - Commandant VSN - borlettier, commerçant recueille en lieu et place du trésorier les remboursements d'une valeur de ₣ 3.000 environ de certains membres qu'il investit dans ses activités. Bien que le président ait commencé à payer, ce genre de transactions assez courant prive le BCA de son fonds en même temps qu'il fait hausser les intérêts des "retardataires" et empêche à la SAC d'avoir

des fonds disponibles rapidement.

2). La subtilisation définitive est l'exemple du secrétaire trésorier qui recueille les remboursements des membres et prend la fuite en émigrant vers d'autres contrées intérieures ou extérieures.

V.- CORRELATION ENTRE DETOURNEMENT DE FONDS ET REMBOURSEMENT
A ST. MARC ET A VERRETTES

TABLEAU V

ST. MARC	Prêts échus	Nombre de SAC touchées	Détournement			
			Montant	%	SAC affectées	%
Oct. 82 - Mars 83	510.840.00	49	8.000	1,6	1	2
81 - - 82	752.000.00	63	400	0,1	1	1
80 - - 81	418.433.50	32	1.700	0,4	1	3
VERRETTES						
81 - - 82	646.844.	51	326	0,1	2	3
78 - - 79	277.583	38	500	0,2	1	2

Le tableau V dressé à cet effet révèle que trois SAC de St. Marc et de Verrettes ont subi les contre-coups du détournement. En outre, il montre les pourcentages des montants détournés et des SAC affectées par rapport aux prêts échus et au nombre de SAC bénéficiaires durant chaque période. A un autre niveau, St. Marc apparaît plus touché par le détournement que Verrettes. Toutefois, il faut signaler le caractère provisoire de ces chiffres compte tenu même de la classification opérée pour les cas de détournement.

Ces cas de détournement, quand ils surviennent, accentuent la crise qui existait déjà au sein de la SAC. Ceux-là qui en pâtissent sont les membres victimes qui, à défaut de pièces à conviction, sont contraints de payer au BCA par d'énormes ponctions qu'ils opèreront sur leurs moyens de producti

IV. - CORRELATION ENTRE MORTALITE ET REMBOURSEMENT A ST. MARC ET A VERRETTES

MORTALITE

Agence Locale	Nbre de SAC enquêtées	Nbre de SAC affectées	Parents des membres					
			% membres	Enfant ou	Frère ou	Père ou	autres	
ST. MARC	12	4	33.3	2	3	-	4	-
VERRETTES	47	21	44.7	6	13	1	11	2

iv) 1. Les cas de mortalité (⊗) retenus dans notre échantillon sont ceux qui à un titre ou à un autre, affectent le groupe au point de reculer la date de remboursement prévue du prêt. Deux cas ont attiré notre attention:

- 1) Le membre de la SAC est mort
- 2) Un individu, ayant un lien de parenté avec un membre de la SAC, meurt.

A St. Marc des 12 SAC débitrices enquêtées quatre ont été affectées par la mortalité soit 33.3%. A Verrettes 44,7% d'entre elles en ont été victimes, le tableau ci-dessus en témoigne. Ces pourcentages accusent la dominance de la mortalité à Verrettes et témoignent de sa présence à St. Marc. Toutefois compte tenu de l'échantillon limité seulement aux SAC débitrices et des contraintes multiples et complexes auxquelles se heurte la SAC dans son fonctionnement, ces chiffres n'autorisent aucune mesure fidèle et précise du poids de ce fléau dans la balance des remboursements: Au niveau individuel cependant, un membre affligé par l'un ou l'autre cas cité, peut avoir des stratégies de remboursement différentes.

(⊗) Nous employons l'expression "cas de mortalité", inusitée en langage médical, pour la commodité de l'exposé.

IV - 2. Stratégies de remboursement

a) Le membre est mort

Dans ce cas, le remboursement est le plus souvent assuré par les membres de sa famille qui feront des prélèvements sur l'héritage à défaut d'autres possibilités. A St-Marc, dans la SAC "l'Avenir", le président, frère du membre défunt, a utilisé la valeur que ce dernier lui avait laissée pour pouvoir rembourser le BCA. A Verrettes, à la mort d'un membre de la SAC "Frères-Unis", son épouse a dû vendre à 3.000 gourdes 8/100 de carreau de terre pour honorer la dette de 2.000 gourdes du défunt envers le BCA.

b) Un parent du membre est mort

Dans ce cas, il se peut que le membre concerné ait à couvrir les frais des funérailles en partie ou en totalité. Cette affectation influera profondément sur le remboursement selon que le parent meurt au moment de l'avance ou au seuil de la date d'échéance que le membre soit dans l'obligation d'utiliser le capital emprunté pour les funérailles. Alors privé de fonds de roulement, deux choix lui sont possibles:

- a) ou il perd en faisant des ponctions sur ses moyens de production - vente de boeufs - affermage de terre
- b) ou le BCA perd sa créance ou souffre de retard qui s'échelonnent sur 2 à 4 ans.

De ce qui précède, les prélèvements sur leurs moyens de production seraient l'ultime refuge des débiteurs acculés à l'endettement. Toutefois, avant toute conclusion hâtive, il s'avérerait idéal de connaître le mode et la date d'acquisition de ces moyens de production ainsi que la fonction qu'ils remplissent au sein de l'exploitation agricole.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

A travers les résultats des recherches effectuées apparaissent la faiblesse des taux de remboursement de Verrettes par rapport à ceux de St. Marc et leur cours évolutif décroissant -- avec une chute nette en 1981-82 d'octobre 1979 à septembre 1982, tant au niveau des SAC qu'à celui des clients individuels. Ces taux de remboursement décroissants tiennent à diverses contraintes dont la mortalité et les détournements de fonds. La première affecte Verrettes plus que St. Marc laquelle se signale par la plus forte fréquence des cas de détournement. Les pourcentages obtenus, s'ils indiquent la présence de ces facteurs contraignants, n'autorisent pourtant aucune mesure fidèle et précise de leur poids dans la balance des impayés. Ceux-ci restent tributaires d'autres ordres de contraintes internes et externes à la SAC signalés au cours de l'étude précédente. A St. Marc et Verrettes, une échelle des catégories de contraintes liées au remboursement selon leur degré de fréquence, établit, sans rigueur aucune, que la sécheresse et l'inondation se révèlent de constants handicaps au remboursement. Les cas de maladie, dans une large proportion, influencent le remboursement au même titre que la mortalité 33.3 % des SAC de St. Marc et 36,2% de celles de Verrettes en furent atteintes. La maladie des plantes et des animaux et le problème de débouchés pour l'écoulement de la tomate et du tabac constituent, à un degré moindre, autant d'obstacles qui freinent le remboursement. Toutefois le repérage et l'inventaire numérique de ces contraintes ne soulèvent qu'un pan de voile qui masque la réalité. Les mécanismes qui les soutiennent et les nourrissent ne peuvent être appréhendés qu'à partir d'une vision tenant compte du système socio-économique.

Au niveau des recommandations, la complexité des contraintes liées au remboursement et les spécificités régionales nous enseignent la plus grande prudence. Toutefois, compte tenu du rôle moteur joué par les SAC, nous pensons qu'un recyclage s'impose à leur niveau:

faire des réunions de formation et d'animation autour des thèmes clefs mettant en évidence la fonction de la SAC et du rôle du membre de façon à arriver à réduire le pouvoir "absolu" de décision des dignitaires et le blocus de l'information par eux.

- Arriver à créer une prise de conscience chez les membres, ce qui les aidera à choisir délibérément les partenaires de même statut socio-économique et qui ont les mêmes intérêts qu'eux.
- Exiger la présence de tous les membres au moment de l'avance. Ceci aura pour but de réduire les détournements effectués par les dignitaires.

SERVICE DES ETUDES ET RECHERCHES

Hugues FOUCAULT

Richard BERG

ANNEXE I

RESUME DES PRETS ECHUS ET IMPAYES

A.- ST-MARC (en date du 30 Mars 1983)

CATEGORIES	NOMBRE	MONTANT
2 à moins de 12 mois	11	82.720.45
12 à moins de 24 mois	6	39.592.70
24 mois et plus	4	24.368.25
TOTAL	21	146.681.40

B.- VERRETTES (en date du 31 Mai 1983)

CATEGORIES	NOMBRE	MONTANT
2 à moins de 12 mois	22	255.422.45
12 à moins de 24 mois	27	198.322.90
24 mois et plus	24	83.079.60
TOTAL	73	509.325.65

ANNEXE IIAGENCE LOCALE DE VERRETTES

Catégories	Nbre de SAC : enquêtées :	Nbre de membres :	Nbre de membres : enquêtés :	STATUT			VERSEMENT		
				Pres :	Soc. / :	Membres :	complet	Partiel	Auc. :
2 à 12 mois	: 13	: 148*	: 22	6 :	4 :	12	16	72**	22
12 à 24 mois	: 21	: 286	: 36	15 :	5 :	16	**** 76	107	33
24 mois et plus	: 13	: 119	: 19	7 :	4 :	8	**** 39	50	23
TOTAL	: 47	: 553	: 77	28 :	13 :	36	131	229	78

N.B* Pour une SAC, nous n'avons pas retenu le nombre de membres.

Nous n'avons pas retenu les différents cas de versement

** Pour 4 SAC

*** Pour 5 SAC

**** Pour 1 SAC

AGENCE LOCALE DE ST-MARC

Catégories	NBRE DE SAC enquêtées	Nbre de membres :	Nbre de membres : enquêtés :	STATUT			VERSEMENT		
				Pres :	Soc. / :	Membres :	Complet	Partiel	Aucur
2 à 12 mois	: 8	: 110	: 19	3 :	4 :	12	-	-	-
12 à 24 mois	: 3	: 33	: 9	1 :	2 :	6	2*	3*	6*
24 mois et plus	: 1	: 13	: 3	- :	1 :	2			
TOTAL	: 12 +	: 156	: 31	4 :	6 :	20	2	3	6

* Cette information n'est valable que pour 1 SAC

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

BUREAU DE CREDIT AGRICOLE

AU : BUREAU CENTRAL DE CREDIT AGRICOLE
DU : BUREAU DES ETUDES & RECHERCHES (NORD,
: NORD-EST)
RESPONSABLE : Jean HEROLD CAMILLE (SOCIOLOGUE).
OBJET : LES CAUSES ADMINISTRATIVES DU NON-REI-
: BOURSEMENT. (LES ORGANISATIONS DU SAC⁽¹⁾)
: DE LA PLANE DU NORD ET D'ACUL DU NORD)

CAP-MATTHEW, Le 25 Octobre 1963

PLAN DU TRAVAIL

- A- INTRODUCTION ET METHODOLOGIE
- A-1 --LES VOLETS DE L'ENQUETE SUR LES CAUSES ADMINISTRATIVES DU NON-REMBOURSEMENT.
- A-2 --LA PROBLEMATIQUE DES PRETS NON REBOURSES AU BOA DANS LA PLAINE DU NORD.
- 1- PRESENTATION DES SOCIETES ENQUETTES A LA PLAINE DU NORD ET DE L'ACUL DU NORD.
- 2- FONCTIONNEMENT ET DISPOSITIONS PRISES POUR LE REMBOURSEMENT PAR LES SAC ENQUETTES
- 2-1 --FONCTIONNEMENT
- 2-2 --DISPOSITIONS PRISES POUR LE REMBOURSEMENT
- 2-2-1--UNE EPARGNE APPRECIABLE
- 2-2-2-L'ECCREANCE PREVISIONNELLE DES PRETS
- 2-2-3--LES PROJETS D'ACTIVITE DE GROUPE
- 2-2-4--LES PROJETS INDIVIDUELS
- 2-2-5--LA REUNION REGULIERE DES MEMBRES
- 3- LE QUOTIENT DES SAC ENQUETTES A L'ECHELLE DU REMBOURSEMENT
- B- CONCLUSION ET PROPOSITIONS.

*

A- INTRODUCTION ET METHODOLOGIE

A - I LES VOIES DE L'ENQUETE SUR LES CAUSES ADMINISTRATIVES DU NON-REBOUR-
SEMENT.

Enquêter sur les causes administratives du non-remboursement n'est pas aisé. La difficulté se manifeste dans la méfiance des agents qui assimilent la fonction de chercheur à celui de dénonciateur. A cette réalité s'ajoute une absence d'infrastructure que le BCA peut pallier. Toutefois nous avons pu utiliser les quelques matériels mis à notre disposition et rendre possible ce rapport grâce à la compréhension des uns et des autres.

Quelle a été la méthodologie appliquée ?

Nous avons profité des déplacements de l'agent sur le terrain pour effectuer des dialogues et rencontres avec les sociétés agricoles de crédit constituées en ayant à l'appui les formulaires d'enquêtes répertoriés en ANNEXE pour révéler les mécanismes de fonctionnement et d'Organisation d'une Société. Puisque, pour nous, les Causes Administratives du non-Remboursement passent par une connaissance approfondie de l'organisation des groupes contractuels pour aboutir à des études de relations existant entre les agents et les comités directeurs de ces sociétés, puis entre les agents et le bureau régional concerné.

En effet, la révélation ultérieure des mécanismes de fonctionnement des agences mêmes, de leur pouvoir de décision, et des décisions prises, contribuera à détonner les failles qui fondent l'indisponibilité des trois entités suivantes à rembourser l'argent emprunté : Société, Coopérative, et individus.

A- 2.- LA PROBLEMATIQUE DES PRETS NON REMBOURSES AU BCA DANS LA REGION DU NORD

Les sociétés agricoles de crédit sont en gestation dans le Nord et ne sont pas encore passées au stade de clientèles insolvables ou délé-tères pour le BCA. ⁽¹⁾ En effet elles sont le produit de la nouvelle politique du BCA qui veut limiter le taux des impayés résultant des prêts individuels consentis par l'ODM. ⁽¹⁾ Beaucoup de ces prêts individuels sont restés sans appel.

C'est qu'on a enregistré une coupure entre l'emprunteur et l'Organisme. L'Etablissement des prêts au niveau de la région et à des individus non motivés ou bien mal intentionnés a considérablement rendu déficitaire la caisse du BCA - ODM. ⁽¹⁾

En effet un accord fut signé entre le BCA et l'ODM. Cet accord assignait au bureau de crédit agricole le droit de participer à l'acceptation ou à la réputation d'une sollicitation de prêts faite par un individu, mais lui enlevait la gestion directe du fond CDM. Le pouvoir ainsi réparti au niveau de deux institutions à finalité différente a semble-t-il créé une dis-fonction engendrant des décisions parallèles. L'échec enregistré dans les prêts individuels convie aujourd'hui le BCA à la prudence et fonde sa politique de promotion des sociétés agricoles de crédit dans le Nord du pays.

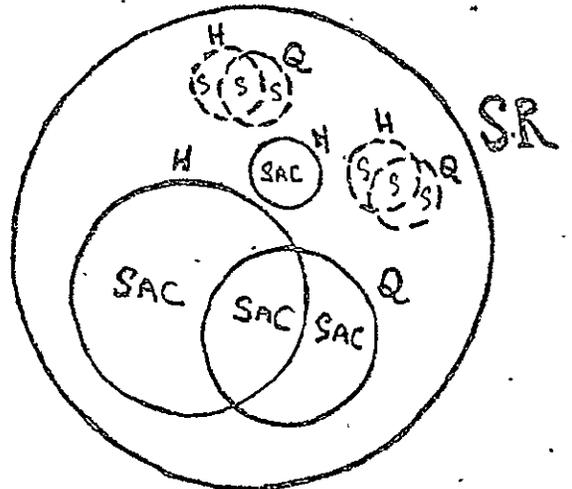
- *BCA : BUREAU DE CREDIT AGRICOLE
- *ODM : ORGANISME DE DEVELOPPEMENT DU NORD
- *BCA - ODM : ACCORD ENTRE LE BCA ET L'ODM EN VUE DE PROMOUVOIR ET OCTROYER DES PRETS DANS LA REGION DU NORD.

I - PRESENTATION DES SOCIETES IMMOBILIERES A LA PLATE DU NORD ET A L'ACUL DU NORD

Les sociétés qui viennent d'être formées dans ses régions le l'enquête n'ont pas encore atteint l'âge qui les ferait lister dans un échéancier d'impayés ou encore moins les déclasser. Ces sociétés sont nées de la pro-pagande de l'agent de crédit commencée en Octobre 1982. Il légalisa une cinquan-taine en Février 1983 et leur accorda des prêts en Avril 1985 après avoir jugé de leur maturité.

L'enquête présente, couvre neuf de ces sociétés de manière approfondie. Deux d'entre elles qui ne furent jamais réunies au complet les jours de rendez-vous ne nous ont pas informés efficacement. Nous les avons laissés de côté. En effet les tableaux ne mentionneront que sept dont quatre se retrouvent dans l'aire de la Plaine du Nord et trois autres à l'Acul. Leurs membres se regroupent sur trois bases : l'affinité de voisinage, la parenté, et les rapports de production.

* L'affinité de voisinage : Les membres d'une société habitent souvent le même quartier ou la même habitation. Les membres d'une Société "X" peuvent connaître les membres d'une autre société "Y" parce qu'ils habitent la même section rurale qui comprend une aire plus étendue. Ainsi donc le quartier peut comprendre une ou deux sociétés; l'habitation une société, et la section rurale plusieurs sociétés. Il en est ainsi des sociétés enquêtées : "LA RESISTANCE DE LA COUPE" et "AMOUR DU TRAVAIL", dont les membres vivent dans le même quartier. Il en est de même pour le groupe Vainqueur et Développement Dans La Paix qui se situent dans la section rurale de morne-rouge. Espérance à l'Acul du Nord; Souvenance sur l'habitation Gallois etc. On obtient un schéma qui a cette configuration.



- SR = Section Rurale
- Q = Quartier
- H = Habitation
- SAC = Société Agricole de Crédit

Ce mode de regroupement est idéal et facilite un suivi plus serré de l'argent de crédit sur les mouvements des clients, et renforce les liens entre le BCA et ces clients.

* La parenté : Le voisinage n'est pas le seul déterminant de la formation des sociétés. Si les rapports de voisinage alimentent les relations entre les habitants d'un même quartier, la parenté les resserre encore plus.

Prenons en compte la Société Groupe Vainqueur qui comprend 9 membres. Ceux-ci vivent sur la même habitation qui est dans une certaine mesure un " lakou ". Les liens prédominants entre les membres sont des liens de père à fils, et de frères à soeurs, et de cousins au premier degré. Nous n'avons signalé la présence d'aucun étranger dans le groupe.

En fait l'habitation qui est la plus petite entité que le quartier appartient souvent à une famille qui l'habite et la cultive. Le cas du groupe Vainqueur de l'Habitation Lindor est à la limite de cette définition si l'on considère que les membres sont propriétaires de quelques parcelles dans les alentours de leur habitat.

Une telle société paraît facilement contrôlable. Si nous faisons sauter cette apparence, nous verrons qu'elle peut cacher des perversions. Le père et ses fils peuvent se battre pour bénéficier d'emprunts plus généreux au détriment des cousins; puisque le père est le président, et un des fils, secrétaire, les seules personnalités autorisées à négocier avec le BCA.

Signalons par exemple ce cas d'espèce : Cette même société fit un emprunt de 3.000.00 goudes en vue de l'achat d'une parcelle qui suppose être cultivée à son bénéfice. Qu'est-ce qui se passa en réalité ? La terre fut achetée, mais sur l'acte de vente et celui de l'argentage seules le père et ses fils figuraient comme acheteurs et propriétaires. Ceux-ci justifient cet abus de confiance avançant que les autres n'ont pas d'argent pour rembourser et qu'ils leur demanderont de travailler comme métayers, ou fermiers.

Un agent de crédit penserait qu'il n'a affaire qu'au remboursement. Pourtant cette perversion du système n'introduit-elle pas un problème juridique? C'est à dire en cas de non remboursement les autres membres seront-ils déchargés de la responsabilité de la dette?

* Les Rapports Sociaux De Production.

La tendance des grands dons propriétaires ou dignitaires à se regrouper avec leurs fermiers n'est pas nouvelle. Cette tendance est observable dans plusieurs autres organisations du milieu rural haïtien. C'est une réalité fonctionnelle qui signale l'existence des strates sociales du sein de la paysannerie. Les sociétés agricoles de Crédit ne rassemblent pas seulement les petits fermiers. Il y a donc une récupération habile venant de la couche supérieure de la paysannerie. Toutefois le crédit atteint en même temps les petits fermiers.

Dans un groupe " X " nous retrouvons un dignitaire, grand propriétaire qui utilise la force de travail des sociétaires à son profit. Celui-ci, leader, s'entoure de ses métayers et fermiers.

Quels risques court-on dans un tel groupe? On risque soit une polarisation des prêts par le leader et sa main mise sur les membres; soit un profit plus étendu de l'Usufruit que lui rapportent ses terres, puisque les prêts de ses fermiers seront investis sur ses propriétés.

On ne peut nier ces inégalités.

Le Statut Socio - économique d'un membre est un facteur influençant le remboursement des prêts. Nous en faisons état plus loin.

2- FONCTIONNEMENT ET DISPOSITIFS PRISES POUR LE REMBOURSEMENT PAR LES SAC EN-
QUÊTES2-1.- FONCTIONNEMENT DES SAC ENQUÊTES

Le mode de fonctionnement d'une SAC est révélateur du degré de galvanisation des sociétaires et de leur intérêt manifesté à se réunir pour discuter du crédit ou autres.

Toutes les sociétés enquêtées prévoient de se réunir une fois par mois selon le jour de la semaine qui leur convient. Qu'en est il dans la réalité? C'est qu'elles ne réunissent pas toujours à réaliser leur but.

Sur les sept sociétés présentées une seule a réussi à rester conséquent avec le but fixé; trois ont en moyenne ⁽¹⁾ une réunion; deux autres deux réunions et une dernière se réunit à peine. (Tableau I)

(1) - Ces moyennes ont été calculées à partir de la consultation du cahier de Présence des sociétés. Nous avons divisé le nombre de réunions par le nombre de mois d'existence.

Si l'on met en relation la fréquence des réunions et la date de dernière réunion on se rend compte que les Moyennes servent d'indices à la propension à ne pas se réunir. Ceci arrive pour plusieurs raisons dont deux sont à signaler.

I.) la première est la limitation des thèmes à débattre. Les sociétés ne semblent se former que pour l'emprunt et le remboursement de l'argent. Elles offrent l'image de " la bille et de l'étau". Elles seraient la bille et le BCA, l'étau. À croire que les agents de crédit forgent cette situation par la teneur de leur discours.

Les sociétés offrant une telle image manifestent un faible degré de créativité; se contentent de l'autorité de l'agent de crédit et restent dans l'expectative.

Cependant d'autres ^{Sociétés} plus dynamiques essaient de projeter de petites activités parallèles : Acheter un moulin de riz, une parcelle ou autres etc et sentent la nécessité d'être ensemble pour débattre de divers thèmes. Les sociétés "Groupe Vainqueur et Espérance" présentent cette caractéristique.

2c) La seconde raison concerne l'incapacité de certains membres à déboursier la cotisation exigée à chaque réunion. Ceux-ci préfèrent s'absenter et s'assurent de la protection de leur prestige social.

Toutefois, les sociétés prendront certaines dispositions en vue de pallier aux obstacles qui déterminent le non - remboursement.

2 - 2 DISPOSITIONS PRISES POUR LE REMBOURSEMENT

Comme indiqué auparavant l'organisation et le fonctionnement des sociétés semblent s'orienter selon ces deux axes : le prêt et le remboursement .

La détection des indices qui visent le remboursement passe par les faits suivants : Une épargne appréciable; l'échéance prévisionnelle des prêts; un ou des projets de groupe, les projets individuels, la réunion régulière des membres.

2 - 2- 1 - UNE ÉPARGNE APPRÉCIABLE

L'épargne est un indice valable à l'analyse de la capacité d'une société à rembourser. Pour le DCA, elle doit représenter un capital garantissant le prêt octroyé. Certes le DCA ne saurait s'accaparer de cette somme pour décaisser un prêt impayé. Toutefois il peut prétendre à son blocage. Cette décision servirait à inciter la société à sanctionner le membre qui ne fait face à ses responsabilités. Cette action du DCA peut intervenir un an après les échéances et non avant, en vue de ne pas empêcher l'accumulation spontanée de l'épargne.

Analysons le tableau II, nous constatons que quatre sociétés sur sept (4/7) n'ont pas encore atteint les " 500 jours " prévus à un sociétaire; en outre les décrets n'atteignent jamais le porte-feuille dont bénéficient les sociétés. Ce n'est donc pas la seule action possible, c'en est seulement une parmi tant d'autres.

TABLÉAU I.-

MÉCANISME DE DES ORIENTATIONS DES SAC INJUSTES

ET LEUR OBJECTIF DE RENOUVELLEMENT

(De Février 1963 - à Août 1963)

NOM DE LA SAC	NOBR DE MEMBRES	LIRE DE RESOURCES PREVUES PAR MOIS	FRAIS DE DES MEMBRES PAR MOIS	FRAIS DE DESREC-TIVE DES REUNIONS	DATE DE DERIERE REUNION	COTISATION
EMOTIONNEL DEVALENT	15	4	6	1/mois	JULIET 1963	100 FIRES
LA RESISTANCE DE LA COURSE	13	4	7	2/mois	JULIET 1963	1. G
SOUFFRANCE	12	3 probable 1 Obligatoire	6	0,7/mois	JULI. 1963	2. G
AMOUR DU TRAVAIL	7	4	6	1/mois	JULIET 1963	100. FIXE
GROUPE VALIDEUR	9	4	8	3/mois	OCTOBRE 1963	2. G
DEVELOPPEMENT DANS LA PAIX	15	4	8	1/mois	AOUT 1963	2. G
ESPERANCE	12	2 Obligatoires	10	4/mois	OCTOBRE 1963	2.50 G

.../...

2 - 2 - 2- LE RENDU PRÉVISIONNEL DES PRÊTS DE LA " SOCIÉTÉ "

Six sociétés sur sept (7) prévoient de rembourser en Janvier, Février ou Mars 1964 les prêts octroyés en Avril 1963. C'est à dire un à trois mois avant les échéances des prêts.

Ces prévisions ne peuvent pas être mises en relation avec les montants épargnés. On peut, dans une certaine mesure les comparer aux projets d'entreprises de groupe.

2 - 2 - 3- LES PROJETS D'ACTIVITÉS DE GROUPE

Là, nous n'avons rien découvert. Aucune de ces sociétés n'entreprend une activité agricole, commerciale ou artisanale commune dont les revenus se partageraient entre sociétaires pour les aider à faire face à leurs obligations à l'échéance des prêts. Les projets de remboursement sont individuels et se juxtaposent. La société ne fonctionne donc pas comme une petite coopérative. Les prêts sont faits aux individus regroupés dans une société, chacun étant libre de l'utiliser à son profit. Cependant la société se porte garant du sociétaire à qui le crédit est consenti.

2 - 2 - 4 - LES PROJETS INDIVIDUELS

Le remboursement préoccupe chaque sociétaire en particulier. Le problème fondamental est comment rembourser à l'échéance du prêt malgré les aléas qui rendent souvent improbables une rentrée d'argent équivalente à la valeur du crédit contracté.

Nous voulons aborder ici les problèmes de la mortalité et de la migration; ceux des intempéries et des sécheresses qui sont responsables des mauvaises récoltes.

Il existe un autre problème d'une extrême importance dont le sociétaire se plaint, c'est le problème des prêts qui tombent dans les mauvaises dates de semis.

À la Plaine du Nord et à l'Acoul du Nord, les paysans situent les bonnes dates de semis entre les mois de Novembre et Février. Les mauvaises dates débutent au mois de Mars. Or les prêts leur furent livrés au mois d'Avril, quand les pluies sont défavorables aux plantations.

Leurs projets d'investir dans le Manioc (Tableau II) furent maintenus tout en sachant la réduction de leur chance à l'obtention d'une bonne récolte.

L'Argent reçu fut employé à répondre à d'autres obligations autant pour la plantation du Manioc. Mais ils ne peuvent planter du riz, ou du Maïs à cycle cultural plus court que le Manioc et plus lucratif sur le marché.

(Voir ANNEXE IV : Calendrier cultural de la Plaine du Nord et d'Acoul du Nord)

En effet le manioc donne après neuf mois et arrive à une maturité plus appréciée des paysans après un an; le maïs après trois mois, et le riz après six mois. Le traitement de ces vivres et denrées peut durer un mois et plus. Du même coup le manioc tombe dans le tableau des cultures dont le processus de production (Sarclage, plantation, récolte jusqu'au produit fini (Cassaves ou farine) bouscule la date d'échéance du prêt fixée après douze mois. Le maïs et le riz sont les cultures qui méritent le soutien du crédit, s'il se fait à la bonne date.

Ainsi le paysan (petit fermier surtout) dépourvu d'autres ressources se trouve-t-il pris dans les contraintes du remboursement. Il est obligé de jongler et de compter sur d'autres ressources pour satisfaire le PCA. Par contre le ditige, grand propriétaire peut débite ses dettes s'il n'est pas investi de mauvaise foi. En effet ^{Seule} la capacité économique individuelle joue à la perte totale des récoltes.

2 - 2- 5 - LA REUNION REGULIERE DES MEMBRES

C'est à ce niveau que joue le "leadership". Le président et le secrétaire ont la liberté de mettre en oeuvre la meilleure tactique pour intéresser leurs membres à participer aux réunions. A l'effet d'une faible cotisation par exemple quelques chefs de groupe demandent aux sociétaires de verser une forte somme à la fin du mois en vue de parer à la pauvreté de la caisse. Cette demande est adressée à ceux qui sont souvent absents ou cotisent irrégulièrement.

Les sociétés qui se réunissent régulièrement attestent une forte tendance à se conformer à la liquidation de leurs dettes.

TABLEAU II. SAC : EPAULE ACCUMULEE DU MOIS DE FEVRIER 1963 AU MOIS D'AOUT 1963
 ET DISPOIBILITE AU 130 JUILLET

Date- Limite d'Échéance	Nom de la SAC	Pêches Bénéficiaires	Date de l'act	Projet d'investis- sissement.	Depot	Retenue	Pol. Face du Compt	Prévision de remboursement de la SAC
2 Fev. 63 au 3 Août 63	Eternel Doyent	4.7.500.-	Avril 1963	Planter Manioc	4.625.-	-	Avril 1964	Mars 1964
10 Fev. 63 au 12 Août 63	La Résistance de la Côte	4.6.500.-	" "	Planter Manioc	4.325.-	-	Avril 1964	Mars 1964
2 Fev. 63 au 3 Août 63	SCOUTS A.C.C.	4.6.000.-	" "	Planter Manioc	4.500.-	-	" "	Février 1964
7 Fev. 63 au 1er Août 63	AIGOUR DU TRAVAIL	4.5.500.-	" "	Planter Manioc	4.256.-	-	" "	Mars 1964
2 Fev. 63 au 5 Août 63	Groupe Vain- queur	4.7.690.-	" "	Planter Manioc	4.425.-	-	" "	Janvier 1964
2 Fev. 63 au 1er Juil. 63	Développement et dans la Pêche	4.7.500.-	" "	Planter Manioc	4.435.-	-	" "	Fin de révision
26 Fev. 63 au 12 Août 63	ESTERON C.C.	4.12.000.-	" "	Planter Manioc	4.1.404.-	-	" "	Mars 1964

En effet le regroupement hebdomadaire des membres renforce les liens entre eux, élimine peu à peu l'absentéisme, et explique leur état d'esprit réceptif au remboursement. Signalons que cette réalité est observable dans les sociétés où les statuts socio-économiques s'équivalent et/ou bien où les intérêts sont communs selon le quartier ou les activités auxquelles se livrent les sociétaires.

3 - LE RÔLE DES SAC ENQUÊTES À L'ÉCHELLE DU REMBOURSEMENT

Deux Sociétés agricoles de crédit réunissent en même temps les caractéristiques idéales qui déterminent à croire à leur action sans cesse renouvelée en vue du remboursement :

Ce sont les sociétés ES-TIRANCE et Groupe VAINQUEUR. Le nombre de réunions réalisées par mois; le montant de leur épargne; leur idéal de former une société qui gère une petite entreprise dans les années à venir; le statut foncier prédominant des membres; ils sont presque tous propriétaires et mènent des activités extra agricoles; tout cela contribue à placer ces sociétés parmi les futurs meilleurs clients du Bureau de Crédit Agricole. Certes les organisations humaines sont imparfaites. Mais nous relativisons le fonctionnement des sociétés présentées dans le travail.

B.- CONCLUSION ET PROPOSITIONS

La diversification des cas présentés initie l'enquête sur les Causes Administratives du non-remboursement à l'approfondissement de la réalité fonctionnelle et organisationnelle des sociétés et à l'étude de l'exercice de leur gestion. Cette dernière n'est pas autodéterminée puisque l'agent de crédit qui les supervise joue sur leur orientation et leur signifie leurs devoirs envers le SCA.

La mauvaise ou bonne formation d'une société est dans la genèse des rapports de l'agent de Crédit avec celle-ci. Plus l'agent explicite l'objectif du SCA et son attente vis-à-vis des sociétaires, moins il existera des confusions dans la compréhension et l'endossement des responsabilités par les clients.

Par exemple les chefs d'une SAC n'exigent aucune cotisation, parce qu'ils prétendent que l'agent leur a demandé qu'elle soit volontaire.

Or une société qui n'agit que sous l'instigation de l'agent gardera une attitude passive et attentiste. D'où la nécessité pour l'agent de parvenir à la détection des " leadershi " Créatifs et non Créatifs. Ainsi pourra-t-il appliquer son autorité de manière judicieuse.

Les échelles d'analyse d'une société font donc ressortir que les sociétés peuvent être de bons clients du ECA dans sa politique de prêts et les Coopératives, les meilleurs. Pourvu que les portefeuilles soient distribués à la bonne date de culture et l'argent reçu investi. La bonne date/ En effet les agents devraient pouvoir se servir d'un calendrier cultural des zones qu'ils administrent et aider ainsi les paysans à prendre des mesures prévisionnelles en vue d'obvier aux mauvaises récoltes dont le ECA subit les chocs en retour au moment des remboursements.


Jean HEROLD CAMILLE
SOCIOLOGUE.

ANNEXE I

FIGURE D'IDENTITE DE LA SAC (CO-CERLE LE GROUPE)

a) SUR ORGANISATION DU GROUPE

PRESENCE SAC DES LIEUX ET LEURS DE LIEUX	QUARTIER DE LA SAC	QUARTIER PRINCIPAL DES LIEUX.	LIEUX MAJORS ENTRE LES LIEUX	TYPE DE LIEUX D'EXISTENCE	LIEUX DE PREVUS PAR LIEUX	LIEUX DE SUR LIEUX D'EXISTENCE	DATE DE LIEUX

Remarques :

.../...

ANNEXE II

FICHE D'ENQUÊTE DE LA SAC

b) SUR DISPONIBILITE AU REBOUSSEMENT

NOM DE LA SAC	TYPE DE COMBINAISON		NO TALENT ET CAISSE	MONTRE CE DU CONTRAT	MONTANCE DES REPARATS IRREVUE PAR LA SAC	ESTIMATION DE GROUPE EN VUE DU REBOUSSEMENT
	COMBINAISON OBLIGATOIRE	COMBINAISON NON-OBLIGATOIRE				

* ACTIVITES : Comptes ou autres.

.../...

A. SECE III

FICHE D'ENQUETE DE LA SAC

c) MODE DE TRAVAIL, ET CYCLE DES CULTURES DE LA ZONE

NOM DE LA SAC	TYPE DE SAATCHI TO. CIEAS PASHOILANIS DANS LA SAC	RAPPORTS TO CIEAS PASHOILANIS DANS LES IEPRES.	CULTURES PRINCIPALES DE LA ZONE	SAISON DES TRAVAI- X PRINCIPALES.	SAISON DES PLANTES

.../...

PERIODE DES CULTURES ADAPTEES A LA SAISON DES PLUIES

CULTURES	SEPT	OCT.	NOV.	DEC.	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT	OCT.	NOV.	DEC.	JANV.	FEV.	MARS
CANNE A SUCRE *						RECOLTE ← 1 an et demi →							PLANTATION ← →						
MANIOC				PLANTATION ← →													RECOLTE ← →		
RIZ										SEMIS ← →				RECOLTE ← →					
MAIS							SEMIS ← →				RECOLTE ← →								

(1) Nous nous contentons d'un calendrier globalisant dans cette présente enquête

Source: ODN - Octobre 1983

Section de Vulgarisation

* Les cultures sont Placées dans le Tableau par Ordre d'importance

ACTE CONSTITUTIF ET STATUT

Art. 1. — Nous, soussignés, avons décidé de nous grouper en une société de crédit sans but lucratif, dénommée «SOCIETE AGRICOLE DE CREDIT»

Art. 2. — L'objectif de la Société est de recevoir l'épargne des membres et d'obtenir pour eux du crédit afin qu'ils puissent se développer et améliorer leurs exploitations
..... suivant les recommandations du représentant qualifié du DARNDR.

Art. 3. — Comme autres objectifs, la Société assure l'éducation morale, sociale et économique de ses membres par des cercles d'études en vue de leur initiation aux formes d'entreprises coopératives.

Art. 4. — La durée de la Société est illimitée. Le capital social est constitué par une retenue obligatoire de 5% sur le montant de chaque prêt reçu.

Art. 5. — Le siège social de la Société se trouve à :

Habitation.....

Section.....

Commune.....

Art. 6. — Le nombre des membres de la Société ne peut être inférieur à 7 et supérieur à 15.

Art. 7. — Chaque membre est responsable devant la Société de la somme empruntée et s'engage à rembourser intégralement la dette en même temps que les intérêts dans le délai prévu dans sa reconnaissance de dette.

Art. 8. — Le membre s'engage à suivre les recommandations émanant du prêteur, pourvu que ces recommandations visent l'utilisation au mieux du prêt reçu.

Art. 9. — En abandonnant la Société, le membre doit pouvoir liquider toutes ses obligations envers elle dans le cas contraire il sera poursuivi conformément à la loi et les frais encourus seront à sa charge.

Art. 10. — Tout membre qui laisse la Société recevra le montant de son capital versé, à condition d'être en règle avec la Comptabilité comme prévu à l'article 9 ci-dessus.

GESTION

Art. 11. — La gestion de la Société est confiée à un Comité de 3 membres : un président, un trésorier et un conseiller qui sont les mandataires de la Société, la fonction de secrétaire sera remplie par l'un des 3 suivant le cas.

Art. 12. — Le mandat de ce comité est de 2 ans et indéfiniment renouvelable.

Art. 13. — La Société accepte de soumettre ses différends à l'arbitrage du Département de l'Agriculture et du Bureau de Crédit Agricole.

DARNDR au No.....le :.....Chef du Service de la Coopération.....

Enregistré au B. C. A. au No.....le :.....Chef du Service Technique.....

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 14. — Chaque année, la Société avec l'aide du BCA arrête son état de profits et pertes. L'exercice social commence le.....et s'achève le, Les profits réalisés seront partagés entre les membres au prorata des affaires contractées avec la Société

Art. 15. — La Société ne peut être dissoute qu'avec l'autorisation écrite du Secrétaire d'Etat de l'Agriculture sur rapport motivé du Directeur du BCA.

Fait à, le

Sont élus : Président : M.....

Secrétaire - Trésorier : M.....

Conseiller : M.....

Les membres :

**SOCIÉTÉ AGRICOLE DE CRÉDIT
FICHE D'INFORMATION**

**BEST
AVAILABLE**

1. - Nom du Membre : *André Saul* 2. - Age : *41 ans*
 3. - Résidence : Habitation : *moderne* 4. - Condition Matrimoniale : *Marié*
 Section Rurale : *La Roche*
 Commune : *Camp-Jourdain*
 6. - Nom du conjoint : *Andrée Andrieux* 5. - Nbre. de personnes à charge : *10*
 7. - Liste des terres possédées :

Superficie	Lieu	Type de culture	Mode d'occupation Fermier ou propriétaire
<i>1 ha</i>	<i>Bois de</i>	<i>café</i>	<i>fermier</i>
<i>1/2 ha</i>	<i>Boulevard</i>	<i>Plantation</i>	<i>propriétaire</i>
<i>1/2 ha</i>	<i>Landes</i>	<i>Arbres</i>	<i>propriétaire</i>

8. - Autres biens possédés (maisons, propriétés en ville, animaux et valeur des biens)

	Gdes.	Gdes.
<i>5 hectares</i>	<i>1500.00</i>	
<i>4 parcelles</i>	<i>300.00</i>	
<i>1 maison</i>	<i>10.000.00</i>	

9. - Dette (créancier et montant) *600, Jacques Desire*
 10. - Expérience dans l'entreprise (années) *11 années*
 11. - Date d'admission à la société *2 Décembre 1973*
 12. - Nom de la société *Progrès*
 13. - No. d'enregistrement de la société au DARNDR No. *455-A* ; au BCA No. *278*

André Saul
MEMBRE

OPINION SUR LE MEMBRE ET SUR SES DECLARATIONS :

Les déclarations faites de bon
 le *17 Mars 1976* le *17 Mars 1976*

Signature _____
 Nom *André Saul*
 Titre *Membre*

Signature _____
 Nom *Felix Charles*
 Titre *Tissot*

MANDAT SPECIAL

Nous, soussignés, membres de l'association de crédit dénommée

Société _____

sis à l'Habitation _____ Section Rurale _____

_____ Commune de _____ après réunion

selon procès-verbal en date du _____ donnons mandat à

MM _____ et _____

respectivement Président, Trésorier et Conseiller de la dite association de nous représenter au
près du Bureau de Crédit Agricole aux fins de recevoir un prêt en notre nom, prêt qui sera
réparti de la manière suivante :

<u>Nom des membres</u>	<u>Montant G.</u>	<u>Nom des membres</u>	<u>Montant G.</u>
1. _____		9. _____	
2. _____		10. _____	
3. _____		11. _____	
4. _____		12. _____	
5. _____		13. _____	
6. _____		14. _____	
7. _____		15. _____	
8. _____			

En conséquence, nous autorisons MM _____

et _____ à signer en notre nom tout contrat ou
accord avec le B C A pour arriver à la réalisation de ce prêt totalisant la somme de G. _____

Nous sommes solidairement responsables du prêt et donnons en outre au B C A en garan-
tie du prêt le capital social et l'épargne collective de notre association.

Fait à _____ le _____

Signatures :

BUREAU DE CREDIT AGRICOLE
SOLLICITATION D'AVANCE

....., le.....
Client..... Dossier No.....
Commune..... Section..... Habitation.....
Montant Gdes :..... No. de l'avance..... Date à laquelle l'avance est désirée :.....
But de l'avance :..... Court terme G :..... Moyen terme G :.....

Visas :

Avance remise le :.....
Caissier Itinérant :..... Signature du Client

RAPPORT D'INSPECTION (Remarques sur l'exploitation, Remarques sur le Client :)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Vu et transmis : (S).....
Nom :.....
Titre :.....

S. ().....
Signature de celui qui a fait l'inspection
Nom :.....
Titre :.....

SOLLICITATION DE PRET

Bureau de Crédit Agricole

Messieurs,le.....

Par la présente, je sollicite du Bureau de Crédit Agricole un prêt de Gdes :
 dans le but de.....

- 1o. Nom.....Age.....Nationalité.....
- 2o. Résidence.....Condition Matrimoniale.....
- 3o. Location de l'entreprise : Commune.....
 Section :.....Habitation.....
- 4o. Superficie totale occupée : { Propriétaire : Cx.....
 Fermier : Cx..... Nom du propriétaire :.....
- 5o. Superficie à planter en..... { Propriétaire : Cx.....
 avec ce prêt { Fermier : Cx.....Nom du propriétaire :.....
- 6o. Expérience dans l'Entreprise (année ou autre).....
- 7o. Garanties offertes.....
- 8o. Proposition de remboursement.....
- 9o. Dettes Gdes.....Créanciers :.....
- 10o. Biens possédés : (Ex. : Maisons ou Maisonnettes, animaux, matériel, terre et cultures permanentes, autres...)

	G.		G.

Carte d'Identité No.....

.....
 Sig. Sollicitant

11o. Je.....le prêt pour un montant ne dépassant pas G.....

(S).....

Nom de l'Agent

12o. Opinion de l'Agent Local :.....

13o. Opinion du Directeur Régional :.....

